

14ème législature

Question N° : 103435	De M. Olivier Audibert Troin (Les Républicains - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Industrie, numérique et innovation		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > très haut débit	Analyse > zones rurales. accès. coût.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'industrie, du numérique et de l'innovation sur l'accès à Internet à très haut débit dans les campagnes. La couverture du territoire en Internet rapide n'en finit plus de faire jaser. Les critiques fusent depuis quelques semaines sur le retard de la France en la matière. Si l'on fait référence à un classement de la Commission européenne, en matière d'accès à Internet à très haut débit, la France se situe désormais à la 26e place alors qu'en 2012, elle était en avance sur ses partenaires européens. Seuls 45 % des foyers de l'Hexagone disposent d'une connexion supérieure ou égale à 30 Mbps. On constate que seulement 30 % des habitations des zones rurales ont accès au très haut débit, contre plus de 65 % dans les grandes villes, ce qui démontre que le Gouvernement laisse de côté les territoires ruraux. Un collégien ou un lycéen habitant à la campagne doit pouvoir avoir les mêmes besoins d'accès à la base de connaissance qu'est Internet qu'un collégien ou lycéen des villes. Il lui demande les raisons qui conduisent l'exécutif à discriminer une partie de la population, sachant que l'argent prévu pour le plan très haut débit va manquer en 2017 pour financer l'ensemble des projets.